

Décision n° 346-2022

Service : Marchés Publics

Objet : Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation du centre BIZET

Page 1 / 1

Le Maire de la Commune de Villers-lès-Nancy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Villers-lès-Nancy en date du 25 mai 2020 portant délégation de certains de ses pouvoirs à M. le Maire ;

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de rénovation du centre Bizet au cabinet d'architecture DEFI ARCHI, situé 86, rue de Villers – 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, pour un montant de 85 743,50€ H.T.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil Régional,**

Signé électroniquement à
Villers-lès-Nancy, le 23/12/2022



François WERNER